



Mme Christel HEYDEMANN
Directrice Générale Orange

Montreuil, le 1^{er} février 2023

Objet : Préavis de grève CGT FAPT
pour la journée du 7 février 2023

Madame la Directrice Générale,

Plus que jamais mobilisés à la suite de la 2^{ème} journée de manifestations du 31 janvier pour laquelle encore plus de travailleuses et travailleurs, retraités, privés d'emplois et étudiants se sont retrouvés dans plus de 260 manifestations organisées sur l'ensemble du territoire. Ils étaient 2,8 millions à réclamer haut et fort le retrait de la réforme des retraites du gouvernement Borne/Macron, réforme appuyée par le MEDEF dont fait partie notre entreprise et ses dirigeants.

Les Françaises et Français se sont mobilisés contre le report de l'âge de la retraite à 64 ans. Les Françaises et Français se sont mobilisés contre l'augmentation de la durée de cotisation. Cette nouvelle réforme, si elle est appliquée, impactera l'ensemble des salariés.

À Orange, la situation des salariés se dégrade continuellement, tant sur la rémunération que sur les conditions de travail.

Orange poursuit sa politique de réduction des coûts ; sous-traitance à outrance, filialisation des activités et des emplois, non-remplacement des départs, fermetures massives de sites. Les objectifs du plan « Scale-up » de réduction des coûts d'1 Milliard d'euros, dont 500 millions de réduction de la masse salariale sont largement atteints.

C'est la rémunération du capital qui est une charge. L'argent existe pour le financement des retraites, et Orange doit y contribuer.

La CGT FAPT, à l'appui de sa consultation nationale sur les salaires exige une NAO 2023 de très haut niveau, avec des augmentations collectives supérieures à l'inflation, exige un droit au départ à la retraite à 60 ans à taux plein, exige l'amélioration des conditions de travail des salariés, exige des mesures immédiates de suppression des inégalités Femmes-Hommes, exige la mise en place du 13^{ème} mois en complément des rémunérations revalorisées, exige le remplacement de tous les départs, exige l'arrêt de la filialisation, exige la réinternalisation des activités et des emplois.

La CGT FAPT appelle l'ensemble des salariés d'Orange à cesser le travail le mardi 7 février 2023, à poursuivre leur mobilisation et à participer massivement aux différentes manifestations organisées sur l'ensemble du territoire pour cette 3^{ème} journée de mobilisation intersyndicale et interprofessionnelle.

Il y a urgence à répondre aux exigences sociales qui s'expriment dans le pays dont celles des salariés du Groupe Orange.

En ce sens, la CGT FAPT dépose un préavis de grève de 24 heures qui couvre les vacances en Heures Ouvrables et en Heures Non-Ouvrables de la journée du 7 février 2023 incluant les vacances de travail en Heures Non-Ouvrables précédentes ou suivantes. Ce préavis concerne l'ensemble des salariés du groupe Orange, quel que soit leur statut.

Nous sommes disposés comme la loi le prévoit, à vous rencontrer en personne, Madame la Directrice Générale, pour négocier une solution qui évitera cette grève.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT,
M. Pascal Le Lausque.
Membre du bureau Fédéral